

Débat de consultation sur la compétitivité à la Chambre des Députés:

**Luc Frieden, Ministre des Finances, Ministre des Communications
et des Médias**

16 mai 2013

I. Le maintien de finances publiques saines comme fondement de la croissance économique

Dans un contexte économique difficile où la reprise ne s'annonce que timidement tous les efforts doivent être alloués à assurer que la croissance économique reprenne de manière stable et soutenable.

Une prémisses indispensable pour toute stratégie de croissance durable constitue le **maintien de finances publiques saines**. Une situation budgétaire équilibrée ou proche de l'équilibre et une dette publique peu élevée impliquent la stabilité et la prévisibilité de la politique budgétaire – créant ainsi **la confiance nécessaire pour que des investissements puissent se faire de manière sereine**. La crise de la dette souveraine dans la zone euro a accentué plus que par le passé l'importance que les investisseurs attribuent à une politique budgétaire raisonnable. Ils en déduisent en effet que des finances publiques saines et soutenables à long terme permettent à un gouvernement de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire pour amortir l'impact économique et social de chocs économiques.

En outre de l'aspect de stabilité associé à la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente et responsable, **la « qualité » des finances publiques contribue à la croissance économique à long terme**, en privilégiant les dépenses porteuses de croissance et une politique fiscale qui encourage l'investissement et le travail.

Comme il est précisé dans le Programme de stabilité et de croissance que le Gouvernement vient d'adopter pour la période 2013-2016, le Luxembourg continuera à respecter dans l'immédiat son objectif budgétaire. La stabilisation de la situation budgétaire tant d'un point de vue nominal que structurel reflète d'un côté l'amélioration de la situation conjoncturelle et d'un autre côté les effets durables des mesures de consolidation budgétaire décidées en 2012 et 2013. **La politique de consolidation budgétaire qui fut nécessaire pour rétablir les bases solides pour une croissance soutenable porte aujourd'hui ses fruits.**

II. Une fiscalité équilibrée: un cadre règlementaire essentiel pour l'attractivité du Luxembourg

Dans le débat international actuel, il importe d'assurer à la fois la compétitivité de notre régime fiscal ainsi que la réputation du Luxembourg, éléments d'attrait pour tout investisseur.

Dans les enceintes internationales, le Luxembourg préconise une **politique équilibrée** qui permettra certes **d'endiguer les structures fiscales dont le seul but serait la double non-imposition des entreprises**, tout en assurant en même temps une **législation fiscale internationale qui soit favorable aux entreprises** en leur permettant d'utiliser les atouts du **marché intérieur** et du **concept des quartiers généraux** correspondant à un établissement stable.

Le Luxembourg a la réputation d'une place internationale accueillante pour les investisseurs internationaux. Il importe de confirmer cette réputation y compris en matière de fiscalité de l'entreprise. Le Gouvernement vient **d'écarter l'idée d'une augmentation de la fiscalité** sur l'entreprise afin de maintenir un climat d'affaires stable et propice à la création d'emplois générateurs de croissance tout comme de rentrées fiscales appropriées par le biais de l'impôt sur le revenu et de l'impôt indirect de la production des biens et services.

L'approche proactive comporte également une réflexion permanente sur l'économie du futur et sur la fiscalité de celle-ci, que cette économie soit numérique, logistique, biotechnologique ou écotكنولوجique.

La **propriété intellectuelle** ainsi que **l'informatique** y prendront une part de plus en plus importante. Dès lors le Gouvernement procède actuellement à une réflexion en vue de **l'adaptation de l'article 50 bis LIR** relatif au traitement fiscal de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs un processus de réflexion est en cours sur les possibilités d'améliorer l'encadrement fiscal des entreprises innovantes et notamment **la mise initiale de capital que ces start-up requièrent**.

L'économie luxembourgeoise est largement tributaire des secteurs à haute valeur ajoutée nécessitant souvent, et notamment en phase de lancement, le recours à une main-d'œuvre hautement qualifiée. La circulaire du Directeur de l'Administration des Contributions sur la **fiscalité des personnes hautement qualifiées sera adaptée** afin d'assurer un régime compétitif et attrayant pour ces experts qui viennent pour une durée limitée renforcer depuis l'étranger le savoir-faire de notre économie.

Le Gouvernement continuera à **moderniser et à simplifier les procédures** en matière de fiscalité des entreprises, notamment en continuant l'informatisation à haut niveau des administrations fiscales.

Dans l'environnement compétitif qui caractérise tant l'économie que sa fiscalité, le Gouvernement est en observation permanente des derniers développements internationaux et à l'écoute attentive des acteurs économiques de la place afin d'assurer, également en matière fiscale, l'approche proactive et la réactivité qui s'avèrent des atouts importants.

III. Le secteur financier : le pilier porteur de notre économie

Avec une contribution de près de 35% au PIB, le secteur financier constitue le secteur le plus important de l'économie luxembourgeoise. En outre de par ses activités et par ses salariés, de très autres secteurs économiques du Luxembourg (construction, artisanat, commerce, horesca etc) en profitent largement. A partir des années 1960, le développement de la place financière luxembourgeoise s'est fait en plusieurs étapes, ayant eu un impact sur l'organisation, la structure et les activités de notre place financière. Aujourd'hui, le Luxembourg n'est plus un acteur de niche, mais **une place financière internationalement reconnue qui est fondée sur cinq piliers fondamentaux**, à savoir :

- les fonds d'investissements ;
- le secteur des assurances ;
- la banque privée ;
- les crédits internationaux ; et
- la structuration d'investissements internationaux.

Afin que les acteurs de ces cinq piliers puissent se concentrer sur leurs activités primaires, ils peuvent externaliser une multitude de tâches administratives et techniques aux professionnels du secteur financier (PSF), surveillés eux-mêmes par la Commission de surveillance du secteur financier. Ce statut ayant fait ses preuves, il a été décidé de **créer un statut similaire pour les professionnels du secteur des assurances**, démarche qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification de la place financière. Ainsi, le Luxembourg doit sans cesse miser sur sa réactivité et créer de nouvelles activités, services et produits pour rester concurrentiel dans un environnement international en pleine mutation. Le nouveau cadre légal applicable aux **family offices** s'inscrit également dans cette même logique.

A côté de la stratégie de diversification, le Gouvernement continue à poursuivre **l'objectif d'internationalisation de la place financière** pour faire profiter le Luxembourg de la croissance d'autres régions du monde, en particulier de l'Asie, du Moyen Orient et de l'Amérique latine. Ainsi, en ce qui concerne la Chine, le Luxembourg tient à jouer un rôle croissant dans la libéralisation du RMB et a créé une stratégie dirigée par le ministère des Finances et soutenue par le secteur bancaire. Au Moyen Orient, le lancement prochain d'un sukuk renforcera le positionnement de notre place financière dans cette région du monde.

Cette même stratégie d'internationalisation **oblige le Luxembourg à appliquer pleinement les standards internationaux**. Ainsi, l'introduction de **l'échange automatique d'information** sur les paiements d'intérêts que des agents payeurs établis au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques qui ont leur résidence dans un autre Etat membre de l'Union Européenne était devenue une conséquence logique des évolutions internationales; un changement longuement préparé, qui **renforce la position du Luxembourg** au processus décisionnel communautaire et **accroît également la compétitivité à long terme du secteur financier**.

Le ministre des Finances a également intensifié ses efforts de **développement de la Place financière** en s'appuyant sur deux axes d'action. D'une part l'effort a été entrepris de mettre en place un dialogue et **une gouvernance de la Place financière** qui permettent un échange de bonnes pratiques, des discussions régulières sur les défis de la Place ainsi que

l'organisation d'une veille des marchés qui donnent lieu à de nouveaux instruments pour diversifier la Place financière. D'autre part, dans un environnement hautement compétitif, le rôle de **Luxembourg for Finance (LFF)** pour la promotion et la communication internationale de la stratégie gouvernementale de la place financière, en étroite coopération avec le secteur privé, sera renforcé.

IV. Les communications électroniques : un potentiel de croissance à exploiter

Les communications électroniques peuvent d'une part être considérées **comme « enabler » ou « enhancer » de la compétitivité**, c'est-à-dire comme un accélérateur de croissance dans d'autres domaines, ou encore comme **secteur de diversification de l'économie**.

Pour que les communications électroniques puissent se développer comme un vecteur de compétitivité au Luxembourg, il est essentiel d'avancer sur les lignes d'action suivantes :

- connectivité internationale parfaite par Internet ; lier le Luxembourg au monde ;
- connectivité nationale parfaite : toutes les entreprises et tous les ménages doivent bénéficier d'un accès à Internet ultra-rapide et sûr ;
- e-government : numérisation des principales procédures administratives ;
- sécurisation des réseaux de communications et des datacenters et formation/sensibilisation de tous les citoyens, administrations et entreprises pour diminuer le risque attaques ;
- favoriser la recherche dans ce secteur ;
- développer les compétences (skills).

Le Gouvernement a déjà entrepris de multiples efforts en ce sens .Ces efforts se font sentir au niveau des résultats positifs des benchmarks et les entreprises internationales s'intéressent de près aux atouts du Luxembourg. **Il faut continuer dans cette démarche et faire de ce domaine un centre d'excellence.**

Les entreprises qui sont à la recherche d'un site pour organiser efficacement leur présence en Europe procèdent souvent à une analyse comparative qui est segmentée en quatre volets qui correspondent à une logique de « business process optimisation ». Le Gouvernement souhaite positionner le Luxembourg comme **un pôle d'excellence pour le « business process optimisation »** avec un accent particulier sur l'excellence de ses réseaux de communication et de ses centres de données sécurisés.

V. L'atout humain sera un élément clé de la stratégie de croissance

La crise financière et économique a créé un contexte international caractérisé à la fois par une **concurrence de plus en plus vive** et une certaine tendance au **protectionnisme**. Pour une économie ouverte comme le Luxembourg, ces deux tendances sont des défis de taille que seule une approche proactive et une stratégie internationale permettent de relever.

Nos ressources humaines seront la clé de voute de cette stratégie. Secteur privé et secteur public se trouveront face à des défis internationaux exigeant une formation de qualité, une expertise et un know-how qui leur permettront de saisir les opportunités des marchés internationaux et de représenter nos intérêts, face à la concurrence mondialisée et une réglementation internationale changeante. **Il sera partant essentiel de revoir, en nombre et en profil, les ressources humaines et matérielles dont le pays aura besoin**

pour constamment s'adapter à ces nouvelles données. La gestion des discussions dans les enceintes internationales, le développement de nouveaux créneaux économiques et la promotion du pays comme exportateur et terre d'investissements tireront bénéfice d'un travail en osmose de tous les acteurs, publics et privés, nationaux et étrangers, **L'esprit d'excellence, d'innovation et de coopération confèrera au pays un atout humain qui sera le garant du succès de notre stratégie d'avenir.**